

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON
COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES
CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS
COMMUNS DES**

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

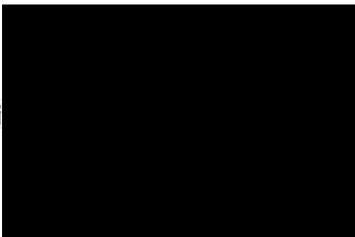
Nom : AARAB ATMAN

Prénom :

Date et lieu de naissance : 15/01/72 à ZAGORA (MAROC)

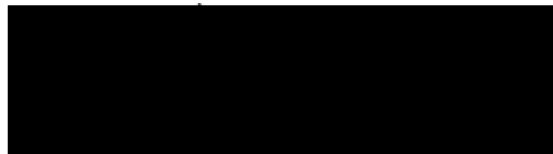
Domicile : 248 rue de clermont
62000 Beaumont

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Monsieur ou Madame ⁽¹⁾ AARAB SAADIA avec lequel / laquelle ⁽¹⁾ je me suis marié(e) sans contrat de mariage ⁽²⁾ ~~ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux~~, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fai 

Le 

Signature de la personne immatriculée :



(1) Rayer les mentions inutiles

(2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)